



FONDATION
COMMUNAUTAIRE
DU SAINT-MAURICE

R A P P O R T A N N U E L
31 décembre 2014

Fondation communautaire du Saint-Maurice

Table des matières

Message du Président du Conseil d'administration.....	3-4
Présentation et objectifs.....	5
Évolution de la FCSM depuis sa fondation.....	6
Les membres du Conseil d'administration.....	7
Les membres du Bureau des Gouverneurs.....	8
Rapport d'activités.....	9
Projet « Faire la différence »: Assurer l'avenir	10
Photos *Remises de bourses *.....	11
Photos *CA et AGA du 30 avril 2014*.....	12
Perspectives pour l'année 2015.....	13

Fondation communautaire du Saint-Maurice

Message du président

Nous voici déjà à l'heure du bilan 2014 pour la Fondation communautaire du Saint-Maurice.

De nouveaux fonds se sont ajoutés à la grande famille de la Fondation communautaire du Saint-Maurice. Un total de neuf (9) fonds, créés par des organismes communautaires, par des organismes coopératifs en santé et par des fonds d'individus visant à soutenir la jeunesse ont vu le jour.

Le projet « Faire la différence / Assurance-vie » a beaucoup progressé en 2014 et la permanence de la fondation a été très active dans ce dossier. Le projet, porté par les Regroupements pour personnes handicapées Mauricie et Centre-du-Québec et le Regroupement des organismes de base en santé mentale, a obtenu un budget de 140 000 \$ du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour un projet de démonstration exclusif à leurs membres en collaboration avec l'Union-Vie compagnie mutuelle d'assurance (assurance-vie à prime unique aux bénéficiaires des organismes). Depuis 2 ans, plusieurs groupes communautaires ont créé leurs fonds de dotation afin de pouvoir participer au projet. Le lancement officiel s'est fait en janvier 2015. Il s'agit là d'une première à l'échelle du Québec et d'un modèle assurant aux organismes à but non lucratif un financement plus autonome.

Cette année le niveau des rendements demeure intéressant, de l'ordre de 6,84% avant frais de gestion. Comme à chaque année, le Conseil d'administration a rencontré à deux reprises les gestionnaires de portefeuille afin d'assurer le suivi des placements, en lien avec sa politique.

Compte tenu des tendances du marché en philanthropie et de la dynamique économique, le Conseil d'administration a formé un comité afin de revoir sa Politique de placements. De nouvelles balises ont été adoptées à sa rencontre de décembre. Essentiellement, la politique d'investissement demeure prudente mais permet à nos gestionnaires de portefeuille une marge discrétionnaire de 15% entre nos placements à revenus fixes et nos placements à revenus variables. L'objectif étant de permettre une gestion d'opportunités et de stratégies pour offrir le meilleur rendement à nos créateurs de fonds.

Fondation communautaire du Saint-Maurice

Message du président (suite)

En 2015, plusieurs démarches sont déjà en cours avec plusieurs créateurs potentiels de fonds et la Fondation communautaire du Saint-Maurice sera proactive au niveau de notre région en vue de maintenir le rythme de création de fonds et l'accroissement de la capitalisation. Également, un comité de révision des règlements généraux sera mis sur pied et amorcera ses travaux dans les prochaines semaines.

Au nom de mes collègues du Conseil d'administration et en mon nom, je tiens à souligner le travail exceptionnel de mesdames Lise Beaulieu et Suzanne Mongrain-Ross à la permanence de la Fondation, tant au niveau des diverses opérations de gestion qu'aux multiples présentations et fonctions de représentation.

En 2015, la Fondation communautaire du Saint-Maurice poursuivra sa mission avec détermination afin de contribuer à assurer un avenir prometteur pour le développement de notre communauté, de génération en génération.

Pierre Lamothe

Président de la Fondation communautaire du Saint-Maurice

Fondation communautaire du Saint-Maurice

Présentation et objectifs

Une fondation communautaire, c'est un concept simple mais fort ingénieux... Il s'agit d'un organisme de bienfaisance enregistré qui regroupe les dons petits ou grands qui lui sont versés dans des fonds de dotation permanents dont seul le produit est distribué au profit des cibles philanthropiques choisies. Ainsi, quelle que soit l'envergure de votre don ou la cause que vous souhaitez appuyer, votre générosité profitera éternellement à la collectivité.

La Fondation communautaire du Saint-Maurice a pour objectif de:

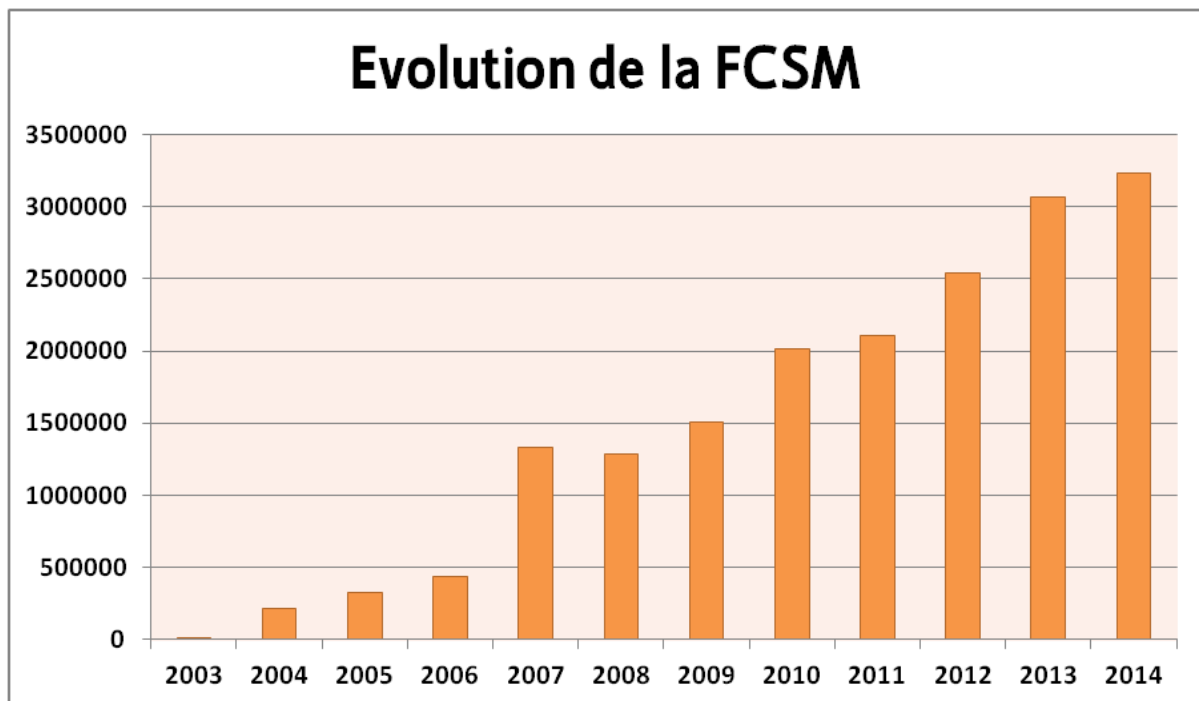
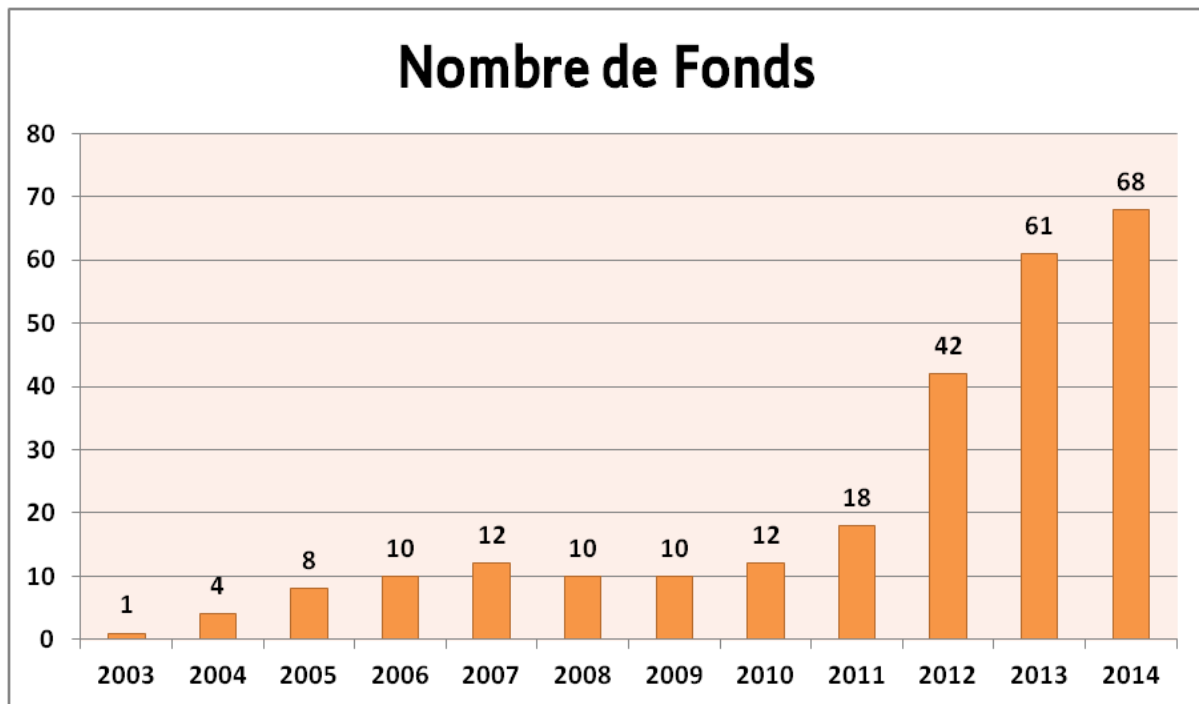
- Encourager la création de fonds de dotation inaliénables.
- Solliciter et gérer des fonds (dons en espèces - legs - promesses de dons - fonds commémoratifs - dons d'assurance-vie) qu'elle porte dans des fonds de dotation permanents.
- Mettre en commun les fonds et les dons reçus, en gérer le placement avec prudence et en distribuer le produit sous la forme de subventions consenties à des organismes sans but lucratif, au profit de toute une gamme d'activités dans les domaines des services sociaux, des arts, de la culture, de l'éducation, de la santé, des sports, des loisirs, etc...
- Devenir un catalyseur des ressources pouvant servir aux œuvres de charité de la collectivité mauricienne.

La FCSM se veut un centre de philanthropie digne de confiance envers la communauté et ses donateurs. Avec des normes très élevées en matière d'excellence, d'efficacité et de responsabilité, elle joue un rôle important dans le développement de la région.

La FCSM a comme valeurs dominantes, l'intégrité et la transparence, et s'inspire de principes élevés de morale et de justice. L'accès aux informations et opérations de la Fondation est une pratique établie.

Fondation communautaire du Saint-Maurice

Évolution de la FCSM



Fondation communautaire du Saint-Maurice

Le Conseil d'administration

Monsieur Pierre Lamothe
Président, Psychologue consultant

Madame Lise Beaulieu
Vice-présidente, Retraitée

Monsieur Jacques Veillette
Secrétaire trésorier, Retraité

Monsieur Jean-Guy Doucet
Président, Développement La Chaussée

Monsieur Gaston Bolduc
Retraité

Madame Suzanne Mongrain Ross
Retraitée

Monsieur Éric Lord
Directeur général, Culture Mauricie

Monsieur Jacques Grand 'Maison
Bureau associé, Sage Décision
Conseiller en assurance et rentes collectives

Fondation communautaire du Saint-Maurice

Le Bureau des Gouverneurs

Monsieur Roland Désaulniers
Président de la Cité de l'Énergie

Madame Magali Loisel
Avocate et représentante de Centraide Mauricie

Monseigneur Luc Bouchard
Évêque du diocèse de Trois-Rivières

Madame Nadia Ghazali
Rectrice, Université du Québec à Trois-Rivières

Monsieur Alain Bolduc
Juge de la Cour Supérieure du Québec

Messieurs Gérard Bruneau et/ou
Christian Savard
Président / DG CRÉ Mauricie

Fondation communautaire du Saint-Maurice

Rapport d'activités

Réunion du Conseil

Le conseil d'administration a tenu cinq (5) réunions durant l'année.

Les réunions se sont tenues de janvier 2014 au 31 décembre 2014, date de la fin de l'année financière de la Fondation.

Un Comité de placement a aussi été mis sur pied afin de réviser la Politique de placement de la fondation.

Communication et promotion

La Fondation dispose d'un dépliant promotionnel, lui permettant de faire connaître au public et aux donateurs éventuels, les avantages de créer un fonds à la Fondation communautaire du Saint-Maurice.

Le Conseil d'administration dispose de documents de présentation qui sont très utiles lors des visites aux professionnels en dons planifiés.

Rigueur

Un relevé des activités de chaque fonds est remis annuellement, ou sur demande, aux créateurs de fonds, en plus du rapport annuel de la Fondation.

Un cabinet d'auditeurs indépendant vérifie annuellement et rigoureusement les revenus et les dépenses de tous les postes comptables et prépare les états financiers de la Fondation.

Partenaires de soutien

La Fondation communautaire du Saint-Maurice est membre des Fondations communautaires du Canada.

Fondation communautaire du Saint-Maurice

« Faire la différence / Assurer l'avenir »

Une cinquantaine d'organismes communautaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec participe au projet de démonstration « Assurer l'avenir » dans le but de se doter d'une nouvelle source de financement stable et pérenne. Ce projet est piloté par les regroupements d'organismes communautaires des secteurs (personnes handicapées et santé mentale), la Fondation communautaire du Saint-Maurice (FCSM) et le ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS).

Ce projet voit le jour grâce à la vision de l'Union-Vie Compagnie mutuelle d'assurance, qui a créé un nouveau produit d'assurance-vie à prime unique et aussi grâce au budget du MESS de 140 000 \$ qui assumera le paiement de la moitié de la prime unique. Il ne faut pas oublier les deux (2) conseillers en philanthropie qui ont collaboré à la formation des membres des regroupements d'organismes communautaires et qui participent au développement de ce projet depuis de début.

Ce projet a été lancé officiellement en Janvier 2015.

Steve Leblanc, Regroupement des organismes de personnes handicapées de la Mauricie, Karine Guillemette, Regroupement des organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec, Yves Blanchette, Regroupement des organismes de base en santé mentale Mauricie et Centre-du-Québec, Suzanne M. Ross et Lise Beaulieu de la Fondation communautaire du Saint-Maurice, Tonatuih Garcia, représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Paul Montminy, Conseiller et François Mercier, Conseiller en sécurité financière et Luc Pellerin, FSA, FICA, Vice-président exécutif et actuaire désigné, L'Union-Vie compagnie mutuelle d'assurance.



Fondation communautaire du Saint-Maurice

Remise de bourses

La Fondation communautaire du Saint-Maurice a plusieurs fonds de dotation dont les objectifs sont différents. Parmi ceux-ci nous avons le Fonds Paul Désaulniers qui a comme objectif de faire des dons à des étudiants originaires du Centre-de-la-Mauricie. Des bourses sont remises au Cegep de Trois-Rivières, Centre de Formation professionnel Qualitech, Université du Québec à Trois-Rivières, Collège de Shawinigan, Carrefour formation Mauricie et Hautes Études Commerciales Montréal (HEC).



La remise des bourses de soutien au Cegep de Trois-Rivières a été de 5 000 \$.

La présentation du chèque a été faite à Lucie Sicard de la Fondation du Cegep de Trois-Rivières, par Roland Désaulniers, membre du Bureau des Gouverneurs de la FCSM, Suzanne M. Ross, administratrice et Pierre Lamothe Président du Conseil d'administration de la FCSM.



Le Centre de formation professionnel Qualitech a reçu un chèque de 5000 \$, pour des bourses d'études.

Nous apercevons sur ce cliché: Pierre Lamothe, Président du Conseil d'administration de la FCSM, Stéphanie Longpré, Roland Désaulniers, frère du donateur et membre du Bureau des Gouverneurs, Suzanne M. Ross, administratrice et Maxime Guillemette Directeur du Centre de formation professionnel Qualitech.



Quatre (4) bourses de soutien au montant de 3 000\$ attribuées à Audrey Blais, Pénélope Courchesne, Myriam Désaulniers et Audrey Villiard-Létourneau. Ces bourses sont remises par Pierre Lamothe, président du CA de la FCSM, Suzanne M. Ross, membre du conseil d'administration et Jean-Guy Paré, président du conseil d'administration de la Fondation UQTR.

Fondation communautaire du Saint-Maurice

CA ET AGA 30 avril 2014



Le 30 avril 2014 au Club de golf Ki-8-Eb avait lieu le CA et suivi de l'AGA de la FCSM. Étaient présents des membres du Conseil d'administration et du Bureau des Gouverneurs.

Pierre Lamothe et Lise Beaulieu ont présentés devant plus de 40 créateurs de fonds le Rapport Annuel 2013 et les États financiers.

Fondation communautaire du Saint-Maurice

Perspectives pour l'année

- Poursuivre les présentations de la Fondation auprès des institutions financières, courtiers en valeur mobilières, planificateurs financiers et professionnels liés aux dons planifiés.
- Rencontrer les différents Club sociaux afin de faire connaître la fondation.
- Agir afin de continuer à se positionner comme organisme philanthropique en Mauricie.
- Soutenir le développement de fonds de dotation avec les organismes communautaires.
- Soutenir, à titre de partenaire, le projet « Assurer l'avenir » en collaboration avec les organismes participants: l'Union-Vie compagnie mutuelle d'assurance et le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).
- Développer de nouveaux fonds avec Mécénat Québec (Placements Culture Québec).
- Accentuer notre présence auprès des différents médias.
- Poursuivre le développement des Fonds de paroisse.
- Poursuivre le développement de nos outils de communication internes et externes.
- Réviser les règlements généraux de la fondation.

Fondation communautaire du Saint-Maurice

Informations générales

Fondation communautaire du Saint-Maurice

90 rue des Casernes

Trois-Rivières (QC) G9A 1X2

Téléphone: (819) 376-1000

Télécopieur: (819) 374-6857

Courriel: fesm@centraidemaauricie.ca

fesm@hotmail.ca

www.fondationcommunautairedustm.ca